

Chanter la Suisse face à l'Europe entière

Le chœur fribourgeois **Cake O'Phonie** représentera la Suisse samedi prochain à l'Eurovision des chœurs en Suède. Vainqueur de l'émission *Chorus* en décembre 2018, il devra se mesurer à neuf autres chorales issues des meilleures formations amateurs du continent.



Les membres du chœur **Cake O'Phonie** défendront samedi prochain les couleurs helvétiques à l'Eurovision des chœurs, en Suède. PHOTOS JESSICA GENOUD

ISAAC GENOUD

FRIBOURG. Formé en juillet 2018, le chœur **Cake O'Phonie** était loin de s'imaginer qu'une année plus tard il représenterait la Suisse à l'Eurovision des chœurs. Et pourtant.

Créée sous l'impulsion d'Antoine Krattinger et de Loïc Simonet afin de participer à l'émission *Chorus* sur la RTS, la formation à cappella remporte début décembre l'émission face à onze autres chœurs amateurs de Suisse romande. Un petit miracle pour ces chanteurs âgés de 20 à 30 ans, qui ne se connaissent pas quelques mois auparavant. «Notre objectif était de passer les demi-finales, explique Loïc Simonet, le président. On a simplement dépassé toutes nos espérances.»

Une compétition rude

Cake O'Phonie, aujourd'hui composé de quatorze chanteurs, s'envolera donc jeudi pour Göteborg, en Suède. Au programme: répétitions intensives et coordination avec les équipes techniques. «On ne quittera pas la salle de spectacle pendant deux jours, sourit Loïc Simonet. Il y a également un chant d'ensemble avec tous les chœurs qui doit être préparé.» Samedi soir, **Cake O'Phonie** devra en effet faire face aux meilleures formations amateurs d'Europe, sélectionnées par leur télévision nationale.



«Notre objectif était de passer les demi-finales. On a simplement dépassé toutes nos espérances.» **LOÏC SIMONET**

Parmi les dix chœurs en lice, seuls trois accèderont à la finale à la suite du premier tour. Le grand gagnant participera aux World Choir Games, un des plus grands rassemblements chorals au monde.

Medley sauce helvétique

En attendant la date fatidique, **Cake O'Phonie** travaille d'arrache-pied ses deux prestations pour le premier tour et l'éventuelle finale. La formation défendra tout d'abord les couleurs helvétiques avec un medley de différents chants traditionnels suisses. «La RTS voulait quelque chose de représentatif du pays, tout en restant jeune, explique Antoine Krattinger, chanteur, directeur et arrangeur. J'ai donc sélectionné des chants qui mariaient bien ensemble et je les ai arrangés pour le chœur.»

Le musicien diplômé de la HEMU a ainsi composé une partition originale, reprenant les plus grands tubes de nos régions: *Chante en mon cœur*, *La Ticinella*, en passant par le *Ranz des vaches*. Un changement de registre important pour un chœur habitué des titres pop de Stromae ou des Cranberries. «La plupart des membres sont issus de formations plus traditionnelles et ont l'habitude de ce registre classique, explique Antoine Krattinger. Mais c'était effectivement difficile de se mettre dedans.» **Cake O'Phonie** a pu ainsi compter sur l'aide du directeur valaisan Pierre-Elie Jacquemettaz. «Il nous a apporté quelque chose de plus émotionnel sur ces chants, qui nous parlent peut-être moins en tant que jeunes. On a appris avec lui à faire passer un message.»

Problème de droits

Si la prestation tout helvétique réussit à séduire le jury samedi prochain, le chœur présentera au deuxième tour *Believer* du groupe américain Imagine Dragons. Un choix pop s'inscrivant dans un registre plus familier pour **Cake O'Phonie**, mais qui aura posé un problème d'une autre nature. «L'Union européenne de radio-télévision, qui organise le concours, fait très attention aux droits de diffusion, explique Loïc Simonet. Nous avons donc dû attendre l'aval du label d'Imagine Dragons pour reprendre sa chanson en diffusion publique.»

Résultat: le label Universal Music Group a débloqué les droits début juillet, laissant un petit mois de répétition au chœur pour préparer le morceau. «La pièce était arrangée, mais nous ne voulions pas commencer quelque chose qui ne serait finalement pas accepté.»

Le plaisir avant tout

Outre le travail vocal, les membres de **Cake O'Phonie** doivent également s'atteler à la création d'une chorégraphie pour accompagner la performance musicale. «Pour le medley suisse, nous ne faisons pas vraiment de chorégraphie, car la musique s'y prête peu, confie Antoine Krattinger. Les mouvements servent plus à



créer une série de tableaux, à l'exception d'un passage valsé interprété par quatre chanteurs.» Un exercice superposé au travail des voix, et encadré pour l'occasion par deux danseurs confirmés.

Le chant *Believer* sera accompagné, quant à lui, par Antoine Krattinger et son cajón, une boîte à percussion d'origine péruvienne.

Une préparation de longue haleine donc, rythmée par de nombreuses prestations partout en Suisse romande. Fête des vigneronnes, le *Kiosque à musiques*, *Les coups de cœur d'Alain Morisod*. **Cake O'Phonie** ne ménage pas ses chanteurs et leur emploi du temps. Un succès qui n'est plus à prouver, mais qui reste avant tout l'occasion de chanter pour le plaisir d'être ensemble. «Après tout, le nom de **Cake O'Phonie** est parti d'une blague entre amis», sourit Loïc Simonet. Des amis qui ne bouderont dans tous les cas pas leur plaisir samedi soir prochain devant des millions de téléspectateurs. ■

Chantier suspendu à Avry-Centre

AVRY. Le Tribunal cantonal fribourgeois (TC) a donné partiellement raison aux opposants qui faisaient recours contre la réalisation de travaux anticipés de terrassement et contre le permis de démolition d'une partie du centre commercial Avry-Centre.

Pour rappel, cette bataille juridique s'inscrit dans le cadre «Avry-Centre 2020», qui doit voir la construction de plusieurs bâtiments et d'une gare sur le site de l'actuel centre commercial. Ce projet fait suite à la révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) et du Plan d'aménagement de détail (PAD), adoptés par la commune d'Avry et eux aussi contestés. Ces procédures sont toujours pendantes.

Dans un arrêté paru mercredi, les juges cantonaux ont ainsi déclaré recevable le recours des opposants sur les travaux de terrassement, avec effet suspensif. Les opposants ont avancé que ces travaux les mettraient devant le fait accompli, alors qu'ils contestent l'ensemble du projet.

En revanche, le TC a jugé irrecevable le recours contre le permis de démolition. Selon la justice, les opposants sont propriétaires de parcelles trop éloignées des travaux litigieux pour subir un impact direct sur leurs droits de propriétaires. Leurs intérêts ne peuvent pas être fondés sur leur contestation du PAL et du PAD. **IG**

Premier semestre en croissance

BCF. La Banque cantonale de Fribourg (BCF) a réalisé un premier semestre en croissance. Le résultat net a atteint 72,9 millions de francs, avec une progression de 1%. Le bénéfice opérationnel se monte quant à lui à 88,1 millions de francs (+1,0%), a indiqué hier la banque dans un communiqué de presse.

Principale source de revenus de la succursale, le résultat brut des opérations d'intérêts a augmenté de 7,3 millions de francs (+6,2%) à 124 millions de francs. Ces résultats sont notamment dus à l'augmentation du volume des crédits et à la diminution des coûts de couverture du risque de taux. Néanmoins, la pression sur les marges se poursuit, précise le commu-

niqué. Le total des charges d'exploitation de 47,6 millions correspond à 94,6% du budget «et confirme la parfaite maîtrise des coûts».

A noter que le total des amortissements, des corrections de valeurs sur participation, des variations des provisions et des pertes se monte à 3,8 millions de francs. Une diminution par rapport à l'année passée.

A l'actif, les avances à la clientèle augmentent de 0,4 milliard de francs à 19 milliards de francs (+2,4%). Cette progression résulte des créances hypothécaires qui atteignent 15,8 milliards de francs (+2,1%). Les dépôts de la clientèle ont quant à eux progressé à 14 milliards de francs (+1,7%). **IG**

En bref

PROTECTION DES DONNÉES

Nomination de Florence Henguely ad interim

Le Conseil d'Etat a nommé hier Florence Henguely en tant que préposée cantonale ad interim à la protection des données jusqu'à fin 2019, apprend-on d'un communiqué de la chancellerie d'Etat. Juriste de formation, Florence Henguely travaille depuis 2014 à l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, et en parallèle d'un mandat à mi-temps à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg depuis 2015. Elle succèdera le 1^{er} août à Alice Reichmuth Pfammatter, qui a fait valoir son droit à une retraite anticipée dès le 31 juillet. Celle-ci a œuvré «au tournant essentiel vécu par l'Etat de Fribourg et concrétisé actuellement par la digitalisation 4.0». La sensibilisation à la protection des données au sein des administrations cantonales et communales a également constitué un volet important de son mandat. «Cette nomination ad interim doit permettre de faire la transition durant la mise au concours du poste.»

ENVIRONNEMENT

Calculer ses émissions de CO₂ et investir

La Fondation Carbon Fri, créée en 2018 dans le but d'inciter les entreprises fribourgeoises à réduire leurs émissions de CO₂, annonce dans un communiqué l'extension de son offre à la population du canton. Ce projet «unique en Suisse» propose aux citoyens de calculer les émissions de carbone de leurs vacances et leur coût, en saisissant diverses données comme le nombre de personnes, la durée du voyage, le mode de transport et la distance parcourue (<https://carbonfri.ch/calculateurco2>). «Une manière simple de sensibiliser les gens sur leur impact environnemental», mentionne le communiqué. Le calculateur permet ensuite de s'engager concrètement à soutenir financièrement des projets fribourgeois.

ÉTAT DE FRIBOURG

Appel d'offres pour un projet informatique

Le projet HAE, qui consiste à harmoniser les systèmes d'information pour l'administration des écoles du canton, va entrer dans sa troisième et dernière phase. La procédure de gré à gré choisie pour le Secondaire 2 professionnelle a été contestée au Tribunal cantonal. De ce fait, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport «a décidé d'annuler l'adjudication du marché et de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de lever toute ambiguïté et de respecter ses contraintes organisationnelles».